

## Définitions, vocabulaire. Révolution française et Empire

**Ancien Régime** : Nom donné, à partir de la Révolution, à la période de la monarchie absolue avant 1789.

**Cahier de doléances** : Cahiers dans lesquels les membres de chaque ordre rédigent leurs souhaits et plaintes.

**Etats généraux** : Assemblée convoquée par le roi et constituée des représentants des trois ordres.

**Ordre** : Partie de la société (clergé, noblesse, tiers état)

**Tiers état** : partie de la société qui réunit toutes les personnes non nobles, n'appartenant pas au clergé et payant les impôts.

**Privilèges** : Avantages dont bénéficient uniquement la noblesse et le clergé (exemption de l'impôt, justice particulière, emplois réservés...).

**Révolution** : Changement de régime politique dans un pays après une action violente.

**Monarchie constitutionnelle ou parlementaire** : Régime politique dans lequel les pouvoirs du roi sont limités par une assemblée élue (ou parlement) et par une Constitution.

**Constitution** : Loi fondamentale qui fixe et encadre l'organisation des pouvoirs de l'Etat.

**Assemblée nationale constituante** : Assemblée des députés qui représentent la nation et rédige une constitution (1789-1792).

**Suffrage censitaire** : Droit de vote réservé à ceux qui paient un impôt assez important (les plus riches).

**Girondins** : Députés révolutionnaires modérés issus de la bourgeoisie marchande.

**Convention** : Assemblée élue au suffrage universel masculin qui gouverne de septembre 1792 à 1795 et qui fonde la Première République.

**République** : Régime politique sans monarque, où tous les dirigeants sont élus par les citoyens ou une partie de la population.

**Suffrage universel** : Droit de vote pour tous les citoyens hommes.

**Nation** : Population partageant des caractéristiques communes (langues, histoire...).

**Citoyen** : Individu disposant de droits et de devoirs.

**Souveraineté** : Possession du pouvoir (**souveraineté nationale** : pouvoir appartient aux citoyens et à leurs représentants).

**Club** : Association dans laquelle des citoyens se réunissent pour débattre de questions politiques (ancêtre des partis politiques).

**Comité de Salut public** : Gouvernement mis en place par la convention en avril 1793, chargé de prendre des mesures rapides face aux menaces intérieures et extérieures (9 membres élus par la Convention).

**Montagnards** : Députés révolutionnaires radicaux et républicains, qui mettent en place la Terreur et s'opposent aux Girondins. Ils sont les plus proches du petit peuple.

**Sans-culottes** : Peuple de Paris ou petit peuple des villes, défenseur de la Révolution et de la République.

**Terreur** : Politique adoptée par la convention et dirigée par Robespierre en 1793-1794, suspendant toutes les libertés afin d'éliminer toutes les personnes suspectées d'opposition à la Révolution, « les ennemis de la République ».

**Consulat** : Gouvernement de la France républicaine de 1799 à 1804, dirigé par le pouvoir personnel de Bonaparte, Premier consul.

**1<sup>ER</sup> Empire** : Régime politique héréditaire et personnel où les pouvoirs sont concentrés entre les mains de Napoléon Ier entre 1804 et 1815, tout en conservant les acquis de la Révolution. L'empire désigne aussi l'ensemble des territoires contrôlés par la France.

**Code civil** : Recueil de textes de lois qui fixent et organisent la vie en société (qui s'impose à tous).

**Préfet** : Représentant de l'Etat dans le département (à partir de 1800).

**Conscription** : Service militaire obligatoire pour les jeunes Français.

**Coalition** : Alliance militaire de plusieurs Etats.

